



## POUR AFFICHAGE

### Message à tous les membres du SQEES-298 (FTQ) du secteur public

Objet : Assurances collectives

Consoeurs,  
Confrères,

Nous sommes très heureux de vous annoncer une diminution du coût de la prime de votre assurance collective pour l'année 2012. Vous trouverez ci-joint un tableau qui montre les montants relatifs à tous les types de couvertures.

Le comité paritaire intersectoriel (CPI-FTQ) est responsable du renouvellement du contrat d'assurances pour tous les membres de la FTQ qui œuvrent dans le secteur public. Pour l'année 2012, après des négociations très serrées avec La Capitale, le régime d'assurance de base ne sera augmenté que de 1 %. Pour les assurances complémentaires et dentaires, il n'y aura aucune augmentation.

De plus, lors des dernières négociations, nous avons fait de la hausse de la participation de l'employeur aux assurances collectives une priorité, et nous avons obtenu des gains fort intéressants. Tout d'abord, la part de l'employeur augmente de 15 à 20 % par année. Également, le gouvernement verse un montant forfaitaire au comité paritaire FTQ, qui augmente de 2 millions de \$ par année. Pour 2012, nous recevons 4 millions de \$ qui seront entièrement dédiés à la réduction de la prime.

**C'est le total de tous ces efforts qui nous permettent de vous annoncer une réduction de 2,8 % de la prime pour 2012.**

Toute l'équipe du SQEES-298 (FTQ) travaille très fort pour éviter des hausses importantes du coût des assurances. Nos représentants au CPI-FTQ n'ont qu'un seul objectif : obtenir le meilleur régime d'assurance, au coût le plus bas possible.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un heureux Temps des Fêtes et une année 2012 remplie de succès!

**Danielle Legault**

Vice-présidente aux communications  
et aux questions régionales

**Sylvie Chartrand**

Membre du SQEES-298 (FTQ) et du CPI-FTQ

**Carl Reinhardt**

Membre du SQEES-298 (FTQ) et du CPI-FTQ

/mdm

Montréal, le 8 décembre 2011

# Assurances collectives 2012 des membres du SQEES-298 (FTQ) du secteur public

## MONTANTS\* RELATIFS À TOUS LES TYPES DE COUVERTURES (CONTRAT 6000)



### Régime d'assurance maladie de base

Moins de 40 000 \$ de revenus par année

Type de protection	Taux actuel	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Part employeur du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012	Prime à payer du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012	Part employeur du 1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012	Prime à payer du 1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012
Protection individuelle	41,28	40,07	3,61	36,46	4,03	36,04
Protection monoparentale	53,67	52,11	9,06	43,05	10,11	42,00
Protection familiale	94,63	91,86	9,06	82,80	10,11	81,75

### Régime d'assurance maladie de base

40 000 \$ et plus de revenus par année

Type de protection	Taux actuel	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Part employeur du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012	Prime à payer du 1 <sup>er</sup> janvier 2012 au 31 mars 2012	Part employeur du 1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012	Prime à payer du 1 <sup>er</sup> avril 2012 au 31 décembre 2012
Protection individuelle	41,28	40,07	1,75	38,32	1,91	38,16
Protection monoparentale	53,67	52,11	4,38	47,73	4,78	47,33
Protection familiale	94,63	91,86	4,38	87,48	4,78	87,08

#### Option 1 –

### Maladie complémentaire

Type de protection	Taux actuel	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2012
Protection individuelle	3,69	3,69
Protection monoparentale	4,61	4,61
Protection familiale	7,01	7,01

#### Option 2 –

### Soins dentaires

Type de protection	Taux actuel	Taux 1 <sup>er</sup> janvier 2012
Protection individuelle	13,14	13,14
Protection monoparentale	22,66	22,66
Protection familiale	30,19	30,19

\* La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée